

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### *Séjour Yoga avec Maud Blanc*

#### **ARTICLE I – Engagement :**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions applicables à toute utilisation du site et aux ventes conclues entre d'une part les personnes effectuant un achat (ci-après dénommées « le Client ») et d'autre part Maud BLANC (« L'organisateur »).

Ces CGV ne peuvent être signées et approuvées que par une personne majeure et habilitée à signer des contrats qui engagent la responsabilité du signataire et qui sera financièrement responsable en cas de litige.

Les présentes CGV ont pour objet de réserver un séjour de yoga chez **MAUD YOGA** représentée par Mme **BLANC Maud** en tant que personne morale.

L'engagement et l'acceptation de ces CGV sont conclues entre les personnes et ne peuvent être cédées. En s'inscrivant à un des séjours, le client s'engage à être présent durant la durée globale du séjour sélectionné et ne recevra aucune indemnité compensatrice en cas d'absence volontaire de la part du client.

#### **ARTICLE II – Réservation et conditions de règlement :**

L'inscription sera enregistrée et validée uniquement après versement du **montant total** du séjour et lorsque le client aura retourné la fiche d'inscription ci-jointe, dûment remplie ainsi que les Conditions Générales de Vente suivantes qui devront être datées, signées et suivies de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord ».

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des conditions générales de vente avant votre réservation.

En s'inscrivant au séjour, vous reconnaissez le faire sous votre pleine et entière responsabilité. A réception de ces éléments ci-dessus cités, une confirmation d'inscription sera adressée au client par mail.

Votre réservation de séjour est considérée comme valide dès lors où vous aurez effectué votre paiement. Le règlement peut être effectué soit par chèque ou virement bancaire à l'aide du RIB inscrit sur la fiche d'inscription.

### **ARTICLE III – Condition d’annulation :**

Toute notification d'annulation de réservation doit être faite à BLANC Maud par e-mail (maudb.yoga@gmail.com) ou par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au 135 Route des Carroz – La Forge, 73270 Arêches, France.

En cas de force majeure ou raisons médicales, et sur présentation d'un justificatif satisfaisant, l'organisateur se réserve le droit, à titre exceptionnel, de proposer au cas par cas, le remboursement total ou partiel des frais du séjour et/ou d'autres propositions : avoir pour un autre stage par exemple. Il est de votre responsabilité de vous rapprocher également de votre assurance en cas d'annulation.

#### **3.1 Annulation du stage du fait du stagiaire :**

- Si l'annulation de l'inscription parvient à l'organisateur au moins 30 jours avant la date du premier jour du séjour, le client sera remboursé du montant total versé lors de l'inscription auxquelles seront déduits trente pour cent (30%) de frais administratifs qui resteront acquis à l'organisateur au titre de dédit des frais administratifs.

- Si la notification d'annulation d'inscription parvient à l'organisateur entre le 29ème et 20ème jour, avant la date du premier jour du séjour, cinquante pour cent (50%) des frais du séjour resteront acquis à l'organisateur. L'organisateur effectuera le remboursement de cinquante pour cent (50%) des frais du séjour dans les meilleurs délais.

- Si la notification d'annulation d'inscription parvient à l'organisateur entre le 20ème et 15ème jour, avant la date du premier jour du séjour, soixante-quinze pour cent (75%) des frais pédagogiques resteront acquis à l'organisateur. L'organisateur effectuera le remboursement de vingt-cinq pour cent (25%) des frais du séjour dans les meilleurs délais.

- Si la notification d'annulation d'inscription parvient à l'organisateur à partir du 14ème jour, avant la date du premier jour du séjour, la totalité des frais du séjour seront dus et resteront acquis à l'organisateur et donc, aucun remboursement n'aura lieu.

### **3.2 Annulation du stage du fait de l'organisateur :**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le nombre minimum de participants pour chaque stage est de six participants. Si le nombre d'inscriptions est insuffisante, le séjour sera annulé, et les personnes inscrites seront notifiées par email au plus tard 10 jours avant la date de début du séjour. Tout paiement effectué sera remboursé intégralement dans les plus brefs délais.

L'organisateur ne peut être tenue responsable de l'annulation d'un stage en raison d'un nombre insuffisant d'inscription.

En cas d'annulation en cours du séjour de la part de l'organisateur (maladie, accident, cause majeure...), un système d'avoir ou de remboursement total sera immédiat mis en place.

### **3.3 Annulation de séjour en cas de force majeure :**

L'organisateur est libéré de ses obligations contractuelles en cas de survenance d'un événement de force majeure, ou de tout fait imputable à un tiers, ou toute autre circonstance ayant une cause extérieure et/ou indépendante du fait personnel de l'organisateur, l'empêchant directement ou indirectement d'exécuter normalement ses obligations contractuelles.

Les cas de force majeure comprendront, notamment, outre les cas reconnus par la jurisprudence, toute catastrophe naturelle, tout acte de guerre, atteintes à l'ordre public, épidémies, incendies, inondations et autres désastres, tout acte gouvernemental, toute grève sous quelque forme que ce soit (interne, externe, lock-out...), et tout dysfonctionnement d'internet ou des réseaux. Dans l'hypothèse où un cas de force majeure empêche, retarde ou affecte l'exécution d'une obligation, tout retard ou défaut d'exécution de ses obligations ne peut donner lieu à des dommages et intérêts.

L'organisateur ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable des problèmes techniques limitant l'accès aux services ou aux dommages causés au matériel ou à l'équipement d'un client.

Cependant, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et en cas de confinement national et/ou de restriction de déplacement locale/départementale/régionale concernant Arêches-Beaufort la totalité de la somme versée sera remboursée.

Les cas personnels (personne atteinte du COVID-19, personne « cas contact COVID-19 » mise en quarantaine, personne bloquée suite à un refus d'embarquement lors de son voyage) ne

garantissant pas l'annulation sans frais, se verront appliqués des frais d'annulation de 30% à 100% selon les conditions générales d'annulation et suivant le protocole d'annulation. Le client pourra se rapprocher de son assurance personnelle pour envisager la compensation de ces frais d'annulation.

#### **ARTICLE IV – Responsabilité du client :**

Il appartient au client de vérifier et de s'assurer que les coordonnées et informations fournies sur la fiche d'inscription ainsi que lors de la signature de ces présentes CGV sont exactes et complètes. Le client est totalement responsable de ses effets personnels durant toute la durée du séjour.

En validant son formulaire d'inscription, le client reconnaît n'être atteint d'aucune maladie, infirmité, allergie, rendant incompatible le bon déroulement du stage du fait de son état de santé.

#### **ARTICLE V – Responsabilité de MAUD YOGA :**

MAUD YOGA représenté par Mme Maud BLANC déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile à Groupama. Elle sera l'unique interlocuteur du client et répondra devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente et ne pourra être tenue responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au bon déroulement du séjour.

#### **ARTICLE VI – Défaut de paiement / annulation :**

Le défaut de paiement du solde dans le délai imparti, entraînera l'annulation de la commande de la part de l'organisateur. Le client reste redevable des frais d'annulation.

#### **ARTICLE VII – Loi applicable et juridiction compétente :**

L'organisateur est installé en France d'une manière stable et durable pour exercer effectivement son activité, quel que soit le lieu d'exécution des prestations.

Aussi, les CGV sont soumises à l'application du droit français.

En cas de litige ou de réclamation, le client s'adressera en priorité à l'organisateur pour tenter de parvenir à une solution à l'amiable.

A défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux français conformément aux règles de compétences en vigueur.

#### **ARTICLE VIII – Vie privée et protection des données des participants :**

Les informations personnelles recueillies par l'organisateur peuvent inclure votre nom, adresse postale et/ou électronique, numéro de téléphone fixe et/ou portable, numéro de passeport, informations bancaires, etc. Les données nominatives recueillies par l'organisateur sont confidentielles et il s'engage à ne pas les communiquer à des tiers.

Ces données étant nécessaires à la gestion de la commande et aux services des relations commerciales, elles pourront être transmises aux sociétés qui contribuent à ces relations, telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, de respect des obligations légales et réglementaires, ainsi que pour permettre à l'organisateur d'améliorer et de personnaliser les services et les informations envoyées par lettre ou courriel. L'organisateur ne vend pas, ne commercialise pas, ne loue pas et plus généralement ne communique pas à des tiers, les informations concernant sa clientèle.

#### **Article IX – Absences et accidents pendant le séjour :**

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le client aura déjà débuté le séjour en participant à un ou plusieurs cours. Si vous ne participez pas à une ou plusieurs séances du programme, vous ne pouvez pas prétendre à un remboursement partiel.

En cas de force majeure, vous êtes priés de vous rapprocher de votre assurance afin d'envisager un remboursement total ou partiel.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un accident survenu au client durant le séjour, sauf jusqu'à ce que la preuve d'une faute commise par l'organisateur ou par l'un de ses prestataires soit établie en justice.

L'organisateur ne saurait être responsable des dommages directs ou indirects subis par le client lorsque le comportement de ce dernier en est à l'origine ou a concouru au dommage qu'il prétend subir.

**Article X – Hébergement et pension complète :**

Les participants du séjour seront logés au Chalet de la Boule de Gomme 2, Chemin des Rosières, 73270 Arêches dans une chambre à plusieurs couchages ou une chambre double ou un autre type de chambre si le supplément correspondant a été réglé.

Vous pouvez spécifier la personne avec qui vous souhaitez partager votre chambre. A défaut, l'hôte ou l'organisateur vous accordera une place dans une chambre suivant l'ordre d'arrivée. Si vous avez une plainte au sujet de votre hébergement, vous devez la faire connaître à la première occasion à l'hôte Mme MOLLIET Prisca ou à l'organisateur Mme BLANC Maud qui sont les seules habilitées à prendre les mesures appropriées.

Les repas inclus dans le forfait « pension complète » seront pris au logement ou à l'extérieur en fonction des activités prévues dans le programme. Ils sont confectionnés par le restaurant « Les 9 Névés ». Des repas spécifiques (végétariens, sans gluten etc...) peuvent être demandés. Ils sont à préciser lors de votre inscription en le mentionnant sur votre fiche d'inscription au séjour. Des frais supplémentaires pour d'autres types de boissons (softs, vins, bières, spiritueux...) seront à votre charge.

**Article XI – Frais supplémentaires :**

Chaque client devra vérifier qu'il est bien couvert à titre personnel pour l'activité choisie.

Votre réservation n'inclut pas votre voyage : vous êtes responsable de réserver à vos frais votre transport aller-retour sur le lieu de séjour. L'organisateur ne peut être tenu responsable des problèmes liés aux retards ou autres ennuis de voyage qui ne relève pas de sa responsabilité directe. Aucun remboursement ne sera consenti par l'organisateur suite à des problèmes de transports. Votre réservation n'inclut pas de sortie en dehors du lieu du séjour. Vous devez effectuer vos propres démarches pour réserver votre transport ou toute autre prestation en dehors du séjour de yoga.

**Article XII – Informations et conseils :**

Toutes informations fournies par l'organisateur de manière facultative est donnée de bonne foi mais sans responsabilité ni engagement sur des informations relatives à la région, aux sorties, aux transports, au climat, aux vêtements, aux bagages, aux équipements spéciaux, etc.

### **Article XIII - Conditions physiques :**

L'inscription au séjour est ouverte à tous niveaux de pratiquants de yoga dans la limite des places disponibles, au nombre minimum de six participants et de maximum huit participants.

Néanmoins, pour participer à ce séjour de yoga, vous devez jouir d'une condition physique satisfaisante.

Vous déclarez que vous ne souffrez d'aucun troubles physiques ou psychiques et que vous ne suivez aucun traitement médical spécifique qui empêcherait votre participation. Vous déclarez aussi que vous êtes parfaitement apte à la pratique du yoga et/ou de la randonnée à pied et/ou du ski de randonnée.

Si votre santé exige des soins médicaux particuliers, ceux-ci doivent être portés à l'attention de l'organisateur au moment de la réservation. L'organisateur est en droit de demander un certificat médical signé de votre médecin vous autorisant à participer à ce séjour de yoga.

L'organisateur est en droit de refuser votre inscription dès lors où vous présentez une condition physique incompatible avec la pratique du yoga au quotidien et aucun remboursement ne sera effectué en cas de raisons médicales antérieures à la réservation.

### **Article XIV – Assurances :**

Avant de vous rendre à ce séjour de yoga avec l'organisateur, vous devez être couvert par une assurance de voyage. Celle-ci doit inclure une couverture suffisante pour les bagages, les frais médicaux et les frais de rapatriement si vous devenez trop malade pour continuer, y compris de sauvetage par hélicoptère et ambulance aérienne.

Une assurance « Carré Neige » peut être souscrite de votre propre ressort pour la pratique du ski de randonnée. Il est de votre responsabilité d'être assuré pour cette activité. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident survenue durant cette pratique sportive. Vous pouvez indiquer dans la fiche d'inscription si vous désirez cette assurance.

Une assurance annulation liée au logement vous sera proposée lors de votre inscription par l'Office du Tourisme d'Arêches. Il est de votre responsabilité de vous renseigner sur les conditions et modalités de souscription et ce que couvre cette assurance auprès de l'Office du Tourisme pour toutes annulations et réclamations concernant le logement.

Si vous participez à ce séjour sans assurance personnelle, vous pouvez ne pas être autorisé à poursuivre votre séjour, sans droit de remboursement. Toute réclamation concernant des questions pour lesquelles vous êtes assuré doivent être adressées à votre assureur.

Si vous participez à des activités supplémentaires sur place, vous devez avoir une assurance qui couvre ces activités. L'organisateur n'est pas responsable de la non-conformité de ces prestataires et c'est de votre responsabilité d'obtenir une assurance voyage adaptée à votre séjour sur place et aux activités supplémentaires que vous souhaitez faire en plus du séjour de yoga.

#### **Article XV – Déroulement du séjour :**

Vous affirmez avoir pris connaissance du programme et des tarifs qui sont en ligne à l'URL : [www.maud-yoga.fr](http://www.maud-yoga.fr).

Les cours de yoga seront dispensés en langue française. L'ensemble du programme est soumis aux conditions météorologiques et peut, en conséquence, être modifié. L'organisateur se réserve le droit de se concerter avec le groupe de participants pour adapter au mieux le programme si les conditions extérieures ne permettent pas le bon déroulement du séjour. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de ces changements inopinés.

Ce séjour de yoga n'est pas une formation ; il s'agit d'une initiation et approfondissement aux principes de base du yoga et il n'est pas validée par une certification ou certificat diplômant.

Pour participer à un séjour de yoga, le client devra respecter les règles édictées par l'organisateur : ponctualité et respect des horaires de cours, respect des consignes de savoir-vivre et de politesse édictées par l'organisateur.

Tout comportement portant atteinte à votre propre sécurité, celle d'autrui, l'intégrité des lieux d'hébergement et de pratique, ou qui empêcherait le bon déroulement des cours, sera sanctionné par l'exclusion du client sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à l'organisateur. Maud Blanc ne pourra être tenue responsable en cas d'éventuelles pertes ou en cas de vol d'effets personnels. Le client sera responsable de respecter les lieux intérieurs et extérieurs du déroulement du séjour en termes de propreté et non dégradation de l'immobilier, du mobilier, du matériel de yoga, du linge de lit et de toilette mis à disposition durant toute la durée du stage. En cas de dégradation et non-respect des biens mis à disposition, Maud Blanc engagera une procédure envers le client.

Il est interdit de prendre des photographies, de filmer et/ou faire des enregistrements sonores pendant les cours de méditation et de yoga sans demande préalable.



Vous êtes tenu de respecter le droit à la vie privé de l'organisateur et de tous les autres clients du séjour, notamment en ne publiant pas des photos et/ou vidéos sur les réseaux sociaux sans l'assentiment des participants.

L'organisateur pourra être amenés à faire des photographies et/ou des vidéos pour les besoins de communication. Vous avez le droit de ne pas figurer dans des images et/ou vidéos prises pendant le stage à ces fins. Faites savoir votre demande sur la fiche d'inscription afin que l'organisateur puisse en garder une trace.

En cas d'urgence, le client s'engage à suivre toutes les consignes de sécurité fournies par l'organisateur et/ou par le personnel du chalet.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du Client (précédé de la mention « *Lu et Approuvé, bon pour accord* »)